



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B221013-01

Objet :

Crèche de St Nazaire : Avenants aux lots 1, 3, 5, 6 et 7 du marché de travaux 2021-09 pour la transformation d'un logement en crèche à Saint Nazaire-le-Désert

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Vu les articles L2194-1 et 2194-2 et suivants du Code de la commande publique,

Vu qu'une consultation pour la transformation d'un logement en micro-crèche à Saint-Nazaire-le-Désert a été lancée le 31 octobre 2021, sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP,

Vu la délibération B211216-05 du 20 décembre 2021, par laquelle le Bureau communautaire a attribué le marché 2021-19 pour la transformation d'un logement en crèche à Saint-Nazaire-le-Désert,

Considérant que les lots - n°1 « Maçonnerie » ; n°3 « Serrurerie », n°5 « Revêtement sol souple - Faïence », n°6 « Électricité » et n°7 « Plomberie-Sanitaire-Ventilation » du marché de travaux n°2021-09 - nécessitent des modifications pour rémunérer des travaux nécessaires à la bonne exécution de l'opération et que ces modifications impliquent une incidence financière,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les avenants 1 aux lots 6 et 7 (lot 6 « Électricité » et lot 7 « Plomberie-Sanitaire-Ventilation »), ainsi que les avenants 2 aux lots 1, 3, et 5 (lot 1 « Maçonnerie » ; lot 3 « Serrurerie », lot 5 « Revêtement sol souple - Faïence »),
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le : 19 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application approuvée E.legalis.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABIET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LIEU-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARTIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTAIGNE EN DIOIS
MONTAUBAN EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE-CROIX
TRESCHENU CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B221013-02

Objet :

Bâtiment : Convention de refacturation des frais pour le rechargement du véhicule électrique devant le garage de la police municipale à Die

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Considérant l'intérêt de stationner à proximité du siège de la collectivité le véhicule ZOE acquis en 2020 et d'en permettre le rechargement électrique, la commune autorise la Communauté des Communes du Diois à stationner devant le garage communal, situé place du Mazel à Die,

Considérant que la ville de Die a donné son accord pour l'installation d'un dispositif électrique permettant le branchement électrique du véhicule par la CCD en sécurité et que ce dispositif permet le sous comptage de la consommation électrique,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de refacturation des frais pour le rechargement du véhicule électrique devant le garage de la police municipale à Die,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

ARNAYON
AUXELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOT
CHARENS
CHATELON EN DIOIS
DIE
ESTARLET
GLANDAGE
GUMMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTE DES FONTS
LA MOTTE CHALANCON
LAVAL D'AIK
LES PRÉS
LES CHÈS EN DIOIS
LUC EN DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGION
MISÈON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTLAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONTET - ST AUBAIN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMÉYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE EN DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIEZIER EN DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE ERDIX
TRESCHENU CREYERS
VAHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROMÉ
VOLVENT

Publié le : 19 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/10/2022

Application en ligne : E-signature.com



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUITRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B221013-03

Objet :

Personnel : Emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet – complément

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURENG) expose :

Par délibération en date du 17 mai 2018, le Bureau communautaire a créé un emploi permanent de rédacteur à temps complet pour assurer la gestion des programmes de développement et l'assistance administrative du pôle développement,

Afin de permettre, le cas échéant, de pouvoir recruter un agent contractuel sur cet emploi, il propose de compléter la délibération n° C180517-13 en prenant en compte les modalités prévues à l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique,

Vu les articles L 313-1 et L 332-8 du Code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est important de prévoir la possibilité de recruter un agent contractuel sur ce poste,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- rappelle et confirme qu'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet créé par délibération du bureau communautaire du 17 mai 2018 est inscrit au tableau des effectifs,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas l'agent contractuel devra justifier d'un niveau Baccalauréat et sera rémunéré par référence à un indice de la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur territorial,
- charge le Président de l'application de cette décision.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Communauté des Communes du Diois

Publié le :

19 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Appréciation agréée E.legalite.com

ARNAYON
AUCLEDIN
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATELON EN DIOIS
DIE
ESTABLLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATHIE DES FONTS
LA MOTTE CHALANCON
LAVAL D'AX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC EN DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGNAT
MENDIGNY
MISON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAYEUR EN DIOIS
PERRINES LE SEC
PONEI - ST AUBAN
FONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOURSAU JANSAC
ROCHEROURCHAT
ROMYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE EN DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER EN DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDRÔME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B221013-04

Objet :

Personnel : Création d'un emploi non permanent à temps complet - catégorie A - de coordinateur/trice des projets d'économie circulaire dans le cadre d'un contrat de projet

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURENG) expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Depuis 2019, La Communauté des Communes du Diois a engagé un travail sur le réemploi des déchets autour de 3 volets : reprise locale du bois non traité (Diois), valorisation locale des végétaux apportés en déchetterie (Diois) et développement d'une ressourcerie et d'une matériauthèque sur le Diois (filiales),

En déclinaison du programme d'actions financés dans le cadre du Territoire d'Innovation Biovallée, une nouvelle phase prévoit un travail mutualisé avec les autres intercommunalités de la vallée pour organiser un transfert d'expériences, poursuivre la mise en réseau entre les acteurs du réemploi et faire émerger de nouvelles filières de réemploi,

Vu les articles L 313-1 et L 332-24 à L 332-26 du Code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet décrit ci-dessus financé dans le cadre du TIGA (Territoire d'Innovations de Grande Ambition),

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi non permanent à temps complet de Coordinateur/trice des projets d'économie circulaire relevant de la catégorie hiérarchique A pour mener à bien le projet ci-dessus,
- autorise le Président à recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée pour une durée initiale de 12 mois sur le fondement de l'article L 332-24 à L 332-26 et à signer le contrat afférent à partir du 1er janvier 2023,
- dit que les missions principales seront d'organiser un transfert d'expériences, poursuivre la mise en réseau entre les acteurs du réemploi et faire émerger de nouvelles filières de réemploi avec les deux autres intercommunalités à l'échelle de la vallée,
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation de la mutualisation avec les 2 autres intercommunalités (CCCPS et CCVD),
- dit que le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans et que le contrat prendra fin, soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, soit si le projet ne peut se réaliser,

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application agréée E.legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALDUC
CHARENTS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LES LA-GRAND-HAUTE
MARNIGNAT
MENDIGNY
MUSCON
MONTAUBERT-EN-DIOIS
MONTAUBERT-EN-DIOIS
PÉNNES-LE-SEC
PONTET-LE-VAL
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOIBREAU-JANVAL
ROCHER-DURCHAT
RODMAYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINZ
ST DIZIÈRE-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINZ
ST NAZAIRE LE DESERT
STE-CROIX
TRÉSCHEMU-CREYERS
VACHERÈRES-EN-QUINZ
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

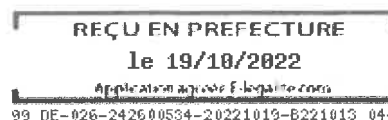
- dit que l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac + 3,
- dit que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux et que le régime indemnitaire de la collectivité est applicable,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : 19 OCT. 2022

Délibérations – BC 13 octobre 2022 – B221013-04



99_DE-026-242600534-20221013-B221013_04-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.
--	---

B221013-05

Objet :

Mutualisation : 2ème tranche d'acquisition de matériel de déneigement communal – Modification de la demande de financement

Le Vice-Président en charge de la Planification et de l'Urbanisme (Olivier TOURRENG) expose :

Vu l'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nouveau règlement d'aides adopté par le Département de la Drôme pour le financement du matériel de déneigement et que ce règlement conditionne les subventions à un portage intercommunal des acquisitions après élaboration d'un plan pluriannuel de dépenses coordonné avec les communes,

Vu la délibération C210624-17 du 24 juin 2021, par laquelle le Conseil communautaire a décidé la création d'un parc mutualisé de matériel de déneigement,

Vu la délibération B220707-13 du 07 juillet 2022, par laquelle le Bureau communautaire autorise le Président à déposer des demandes de subventions au Département conformément au plan de financement pour les communes de Mison, La Motte Chalancon, Recoubeau-Jansac et Charens,

Considérant l'intérêt de modifier le plan de financement initial pour intégrer la demande la commune de Chalancon, selon le plan de financement modifié suivant :

DEPENSES				RECETTES	
COMMUNES	TYPE MATERIEL	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT	TAUX
MISON	Epandeur sel/sabl/grav + coffre	9 382,00 €	11 258,40 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	22 218,55 € 60%
LAMOTTE-CHALANCON	Saleuse et chaînes	2 053,00 €	2 463,60 €	AUTOFINANCEMENT	14 812,36 € 40%
RECOUBEAU-JANSAC	Lame à neige	8 065,00 €	9 678,00 €		
CHARENS	Etrave et chaînes	7 300,00 €	8 760,00 €		
CHALANCON	Etrave et chaînes	10 230,91 €	12 277,09 €		
	TOTAL	37 030,91 €		TOTAL	37 030,91 €

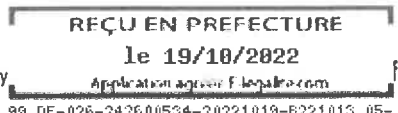
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à déposer la demande modificative de financement auprès du Département en intégrant les ajustements, conformément au tableau ci-dessus,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.



Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Publié le : 19 OCT. 2022





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B221013-06

Objet :

Mutualisation : 2ème tranche d'acquisition de matériel de déneigement communal – Complément de conventionnement avec les communes

Le Vice-Président en charge de la Planification et de l'Urbanisme (Olivier TOURRENG) expose :

Vu l'article L5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nouveau règlement d'aides adopté par le Département de la Drôme pour le financement du matériel de déneigement et que ce règlement conditionne les subventions à un portage intercommunal des acquisitions après élaboration d'un plan pluriannuel de dépenses coordonné avec les communes,

Vu la délibération C210624-17 du 24 juin 2021, par laquelle le Conseil communautaire a décidé la création d'un parc mutualisé de matériel de déneigement,

Vu la délibération B220707-13 du 07 juillet 2022, par laquelle le Bureau communautaire autorise le Président à déposer des demandes de subventions au Département conformément au plan de financement pour les communes de Miscon, La Motte Chalancon, Recoubeau-Jansac et Charens,

Vu la délibération B220127-06 du 27 janvier 2022, par laquelle le Bureau communautaire a établi les modalités de conventionnement entre la CCD et les communes pour la mise en œuvre du parc mutualisé de matériel de déneigement pour les communes de Miscon, la Motte Chalancon, Recoubeau Jansac et Charens,

Considérant l'intérêt d'établir une convention complémentaire pour la commune de Chalancon, selon les modalités financières détaillées ci-après :

COMMUNES	TYPE MATERIEL	MONTANT HT	AIDE C.DEP. HT	FRAIS	RESTE A	
					CHARGE POUR LA COMMUNE	DUREE
MISCON	Epandeur sel/sabl/grav + coffre	9 382,00 €	5 629,20 €	168,88 €	3 921,68 €	7 années
LA MOTTE-CHALANCON	Saleuse et chaînes	2 053,00 €	1 231,80 €	36,95 €	858,15 €	7 années
RECOUBEAU-JANSAC	Lame à neige	8 065,00 €	4 839,00 €	145,17 €	3 371,17 €	7 années
CHARENS	Etrave et chaînes	7 300,00 €	4 380,00 €	131,40 €	3 051,40 €	7 années
CHALANCON	Etrave et chaînes	10 230,91 €	6 138,55 €	184,16 €	4 276,52 €	7 années

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application en ligne E.f.g.m.fr.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON EN DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAYAL D AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUL EN DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MIRGLOIN
MISCON
MONTAUBAN EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONEI - ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE EN DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER EN DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVET
VALDRONT
VOLVENT

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention de service mutualisé avec la commune de Chalancon sur la base ci-dessus,
- autorise le Président à engager les démarches d'acquisition au bénéfice de la commune concernée,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



**Pays
Diois**
Communauté des Communes du Diois

Publié le :

19 OCT. 2022

Délibérations – BC 13 octobre 2022 – B221013-06

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application agréée E.ksjpt/terona

99_DE-026-2426 00534-20221019-B221013_06-



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13	Présents : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. Excusés : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Également présent : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.
--	--

B221013-07

Objet :

Martouret : Demande de subventions pour la « création d'équipements sportifs extérieurs au centre du Martouret »

Le Vice-Président en charge du Martouret (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu la délibération C220127-01 du 27 janvier 2022, par laquelle le Conseil communautaire a validé le programme d'investissement 2022-2026 du Centre du Martouret,

Vu la délibération C220929-09 du 29 septembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a ouvert une Autorisation de Paiement Crédit de Paiement (AP/CP) d'un montant de 1 203 525 € TTC pour le programme de travaux 2022-2026 du Centre du Martouret,

Vu la délibération B220908-04 du 8 septembre 2022, par laquelle le Bureau communautaire a attribué le marché 2022-07 pour l'aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret pour un montant de 100 484.85€HT à la société ST GROUPE,

Conformément au plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Terrain multisports (DPGF reçu, travaux novembre 2022)			
Mise en place chantier. Préparation structure en place Réfection clôture	16 617,50 €	Région AURA appel à projet hébergementS touristiques (35%)	65 243,50 €
Revêtement de surface (préparation, fourniture et pose)	55 550,40 €		
Fourniture et pose des équipements et traçage des terrains	28 316,95 €	ETAT DETR (25%)	46 602,50 €
Eclairage du terrain de sport	3 330,00 €		
Total terrain mutlisports	103 814,85 €	Département de la Drôme (20%)	37 282,00 €
Parcours sportifs : work-out et pour enfants (consultation octobre 2022, travaux janvier-mars 2023)			
Parcours work-out 3 équipements et 12 stations : street work out -10 stations-, tirage horizontal, cardio. parcours pour enfants 8 éléments : échasses, 2 poutres, 2 équilibres, pont filet, glissière, Terrassement et plots bétons	42 008,41 €	Autofinancement (20%)	37 282,00 €
Réévaluation de 17% (janvier-octobre 2022) (Inflation bois-métal 2022 = 30%, main d'œuvre 4%)	12 000,35 €		
Sous total parcours work-out et enfants	82 595,15 €		
TOTAL GENERAL	186 410,00 €		

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/10/2022

Application agréée F.legalite.com

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

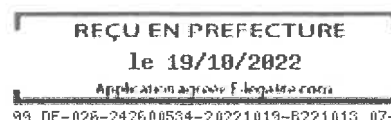
- **approuve le plan de financement pour les opérations d'aménagement d'un terrain multisport et d'un parcours sportif sur le domaine du Martouret,**
- **autorise le Président à déposer les demandes de financement auprès du Département de la Drôme et de l'État en complément de la subvention régionale portant sur le programme quinquennal,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : **19 OCT. 2022**

Délibérations – BC 13 octobre 2022 – BC221013-07





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B221013-08

Objet :

Numérique : Mandat spécial au Vice-Président en charge du numérique

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité par un membre du Conseil et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée,

Considérant qu'en application de l'article L2123-18 du CGCT, le mandat spécial doit être confié à l'élu par une délibération et ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjour, transport...) par l'élu concerné dans les conditions fixées à l'article R2123-22-1 du CGCT,

Considérant que dans le cadre du dispositif des conseillers numériques, le Vice-Président en charge du numérique s'est rendu à Paris le 06 octobre 2022 au Congrès national des élu.es du numérique, intitulé cette année « Nous, élu.es au numérique »,

Pour permettre le remboursement des frais engagés à cette occasion, il vous sera proposé de confier un mandat spécial à Christian REY,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de confier un mandat à Christian REY dans le cadre du dispositif des conseillers numériques pour se rendre au congrès national des élu.es du numérique intitulé cette année « Nous, élu.es au numérique », s'étant déroulé le 6 octobre 2022, à Paris,**
- **précise que les frais susvisés feront l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités de mission alloués aux agents de l'Etat et sur présentation d'un état de frais,**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

ARNAYON
AUCÉLON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATHIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC EN DIOIS
LES LA CREUX HAUTE
MARIGNAT
MENGLON
MUSCON
MONTAUR EN DIOIS
MONTAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONTET-ST-AUBAN
PONTAIN
POYOLS
PRADELLE
RECOURBEAU-JANVAT
ROCHEFOURCHAT
ROMSEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN EN QUINT
ST-NAZAIRE LE DESERT
SIE-CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Suit la signature
pour expédition conforme,
Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le : 19 OCT 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application agréée E-legalis.com



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B221013-09

Objet :

PAT : Demande de financement pluriannuel sur un programme d'actions de sensibilisation dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Vu la délibération B210527-13 du 27 mai 2021, par laquelle le Bureau communautaire s'est engagé dans la reconnaissance d'un Plan alimentaire territorial Diois par le dépôt d'une demande de financement d'un poste d'ingénierie et de frais associés dans le cadre du plan de relance,

Considérant l'intérêt d'associer les acteurs du territoire dans le champ de l'alimentation pour faire émerger un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le Diois, il paraît essentiel d'associer au travail de programmation du PAT des animations spécifiques,

Considérant que le programme d'actions s'étend sur 3 ans et comprend 7 actions par an pour un budget de 20 000€ maximum par an, avec un montage financier envisagé comme suit :

- une opportunité de financement de 50% de ces actions a été validée dans le cadre du programme Territoire d'Innovations Biovallée (TIB), soit 30 000€,
- une demande de financement potentiel pourra être déposé auprès de la Région si une enveloppe supplémentaire est accordée sur le programme Leader Diois, à hauteur de maximum 30% du budget, soit 18 000€. Il y a beaucoup d'incertitude sur cette participation,
- la Communauté de Communes du Diois est sollicitée pour financer les 20 à 50% restants, soit 12 000€ à 30 000€, ce qui représente 4 000 à 10 000€ par an.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Accompagnement par structures/associations 5/15 pers.	44 100,00 €	Territoire d'Innovations Biovallée (TIB)	30 000,00 €
Communication (photos, RDWA...)	6 300,00 €	LEADER (attente enveloppe supplémentaire accordée par Région)	18 000,00 €
Coordination actions par stagiaire	7 800,00 €	Autofinancement	12 000,00 €
Frais déplacement	1 800,00 €		
Total dépenses	60 000,00 €	Total recettes	60 000,00 €

ARNAYON
AUCÉLON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAIL D'AIX
LES PRÉS
LESCHÈS-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGNAC
MENGION
MIGNON
MONTAIGR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
RÔTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
SIE-CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement du programme d'actions de sensibilisation du Plan Alimentaire Territorial,**
- **autorise le Président à déposer les demandes de subventions conformément au plan de financement des actions du Plan Alimentaire Territorial Diois, détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le :

19 OCT. 2022

Délibérations – BC 13 octobre 2022 – BC221013-09





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 05/10/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Isabelle BIZOUARD, Jean-Marc FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Valérie JOUBERT, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Claire GÉRY. <u>Egalement présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B221013-10

Objet :

ADIE : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

La Vice-Présidente en charge de l'Économie (Isabelle BIZOUARD) expose :

Vu la délibération C220407-08 du 7 avril 2022, par laquelle le Conseil communautaire attribue les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2022, dont un montant de 3 000 € pour l'association ADIE,

Considérant que L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) a pour but de promouvoir le droit à l'initiative économique,

Considérant que cette association aide au financement des porteurs de projets notamment ceux n'ayant pas accès aux crédits bancaires et propose des aides à la mobilité,

Considérant que la convention proposée prévoit l'attribution d'une subvention de 3000 € à l'ADIE sur présentation du bilan de l'activité sur le Diois,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention avec l' Association pour le Droit à l'Initiative Economique, qui prévoit l'attribution d'une subvention de 3 000€ à l'ADIE sur présentation du bilan de l'activité sur le Diois,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

ARNAYON
AUGELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOUIF
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIÈRE
JONCHÈRES
LA BÂTIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRÉS
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAL
MENGION
MUSCON
MONDAILUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONT- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTHER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDÉOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHEND CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAIVE
VALDROME
VOLVENT

Publié le : 19 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2022

Application de la Loi n° 2011-1056 du 9 août 2011 relative à la transparence de la vie publique